



HERVE NOVELLI
SECRETARE D'ETAT CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT,
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU TOURISME, DES SERVICES ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 23 juin 2010

Hervé NOVELLI annonce le renforcement et la simplification des canaux de diffusion des Chèques-Vacances pour les salariés des PME

Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat au Commerce, à l'artisanat, aux petites et moyennes entreprises, au tourisme, aux services et à la communication, se félicite de la signature aujourd'hui d'une convention entre l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances et sept partenaires spécialisés dans les services et le conseil aux entreprises. Ces conventions de partenariat permettront de diffuser plus largement le Chèque-Vacances dans les entreprises de moins de 50 salariés dépourvues de comité d'entreprise.

Cette mesure qui va permettre aux **5,8 millions de salariés travaillant dans 1,2 million d'entreprises de bénéficier de cet avantage social** est issue des dispositions de la loi de développement et de modernisation des services touristiques.

En effet, cette loi a simplifié le régime d'accès au Chèque-Vacances dans les petites entreprises, notamment en permettant à tous les salariés d'en bénéficier et en réduisant les formalités à la charge de l'employeur. Pour permettre une diffusion rapide du Chèque-Vacances dans ces petites entreprises, la loi a prévu le recours par l'ANCV à des partenaires privés pour la promotion de cet avantage social. Tout en restant seul en charge de l'émission des titres, l'établissement public partagera donc la mission de diffusion dans les petites entreprises avec cinq apporteurs d'affaires et deux prescripteurs.

Les apporteurs d'affaires identifient les entreprises grâce à leur base clientèle et les amènent à devenir clientes de l'ANCV qui assure la gestion et la relation client. Les 5 premiers partenaires qui ont rejoint l'ANCV sont un groupe de protection sociale - AG2R La Mondiale-, une banque - BNP Paribas- et trois émetteurs de titres -Chèque Déjeuner, Edenred France et Sodexo Solutions de Motivation-.

Les prescripteurs assurent la promotion du nouvel avantage social constitué par le Chèque-Vacances auprès de leurs adhérents ou de leurs clients. Deux partenariats sont signés avec le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA).

En phase avec l'esprit de la loi de 2009 qui est d'alléger le plus possible les formalités pour les chefs d'entreprise, l'ANCV a développé pour chaque apporteur d'affaires un site extranet accessible par le site internet du partenaire et qui amène l'entreprise cliente vers l'ANCV (www.ancv.com). A travers une véritable **boutique en ligne**, toutes les démarches peuvent alors s'effectuer facilement et rapidement par internet : simuler son budget, devenir client, passer sa commande, la payer, suivre l'exécution de sa commande.

A terme, l'ANCV entend établir de nouveaux partenariats avec d'autres acteurs économiques généralistes ou spécialisés, afin de faciliter l'accès des salariés des petites entreprises aux Chèques-Vacances.



Fondée en 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public sous tutelle du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et dont la mission est d'assurer l'accès aux vacances pour tous. Son activité première – l'émission et la commercialisation du Chèque-Vacances (3,3 millions de bénéficiaires en 2009 pour un volume d'émission de 1,3 milliard d'euros - 20.000 clients soit 60 % des comités d'entreprise et assimilés – 160.000 points d'accueil Chèque-Vacances parmi les professionnels du tourisme), dégage des excédents de gestion permettant de financer des programmes d'action sociale qui favorisent l'accès aux vacances et aux loisirs pour des populations en difficulté (familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées). Ces programmes ont concerné 130.000 bénéficiaires en 2009. L'ANCV ne reçoit aucune dotation de l'Etat.

Contacts :

Cabinet d'Hervé Novelli : Aurore Longuet - T : 01 53 18 46 35 –

aurore.longuet@cabinets.finances.gouv.fr

ANCV : Joëlle Muzeau - T : 01 34 29 53 53 - jmuzeau@ancv.fr

ANCV AB3C : Stéphane Barthélémi – T : 01 53 30 74 00 – stephane@ab3c.com